

RESTAURATION SCOLAIRE

Rentrée 2024-2025

Ré - inscrivez vos enfants !

OBLIGATOIRE

1. Dossier Unique d'Inscription (DUI) à remplir pour CHAQUE enfant à inscrire - à renouveler CHAQUE année à partir du lundi 24 JUIN

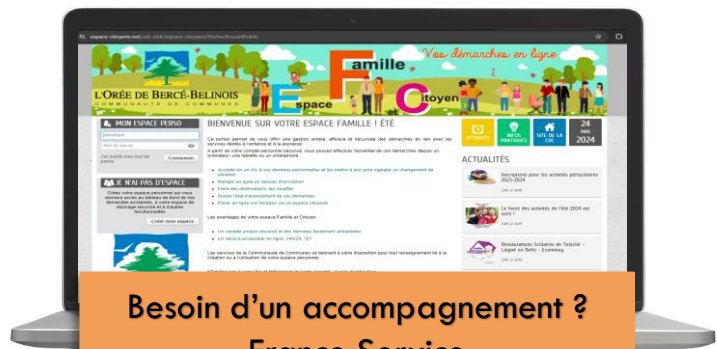
2. Inscription à l'activité « restaurant scolaire » après validation du DUI par la communauté de communes

3. Réservation « restaurant scolaire » : Saisir les journées de présence de vos enfants
L'objectif est de déterminer le nombre de repas à préparer afin de limiter le gaspillage alimentaire.

DEMARCHE EN LIGNE SUR LE SITE 7J/7 – 24H/24



www.espace-citoyens.net/cdc-obb/espace-citoyens/



Besoin d'un accompagnement ?
France Service
Communauté de communes
1 rue Sainte Anne - Ecommoy



ne pas jeter sur la voie publique

INSCRIPTION - Comment procéder ?

Adresse mail obligatoire

ETAPE 1
J'ai déjà un compte en ligne

CONNECTEZ-VOUS avec vos identifiant et mot de passe habituels.

ETAPE 1
Je n'ai pas de compte en ligne

CRÉER votre compte
SAISIR les renseignements demandés

ETAPE 2
CRÉER une inscription par enfant
COMPLÉTER le DUI et la fiche sanitaire
JOINDRE les justificatifs demandés

Une fois le dossier complété et les justificatifs mis en ligne
Vous recevez un mail de validation de votre demande sous un délai maximum de 7 jours.



**LA DEMANDE DE DUI DOIT ETRE FAITE
AU MOINS 10 JOURS AVANT LA DATE D'ACCUEIL SOUHAITEE**



ETAPE 3
INSCRIPTION par enfant au service
« restaurant scolaire ECOMMOY »

ETAPE 4
RESERVATION des jours des repas
pour CHAQUE ENFANT
AU MOINS 3 JOURS
avant la date concernée



**DÉLAI
NON RESPECTÉ
TARIF
MAJORÉ DE 30 %**

PAIEMENT DES FACTURES PAR PRELEVEMENT

pour les nouvelles familles OU en cas de changement de RIB

=> Vous devez obligatoirement déposer une nouvelle demande de prélèvement sur votre espace privé.

L'autorisation de prélèvement (mandat SEPA) et le RIB doivent être au même nom.



PRENEZ CONNAISSANCE du règlement intérieur du restaurant scolaire
sur le site : www.ecommoy.fr